

PLAIDOYER DU COLLECTIF CYCLABLE METROPOLITAIN



INTRODUCTION

Dans la perspective des prochaines élections municipales, nous, collectif et associations représentant 12 communes de la métropole de Saint-Étienne, avons élaboré un plaidoyer pour le développement de la mobilité cyclable.

Nous sommes mobilisé.e.s depuis de nombreuses années et sommes animé.e.s par des citoyens qui pratiquent quotidiennement leurs déplacements dans la commune ou dans la métropole. Notre démarche s'inscrit dans la transition écologique (gaz à effet de serre et lutte contre la pollution) mais aussi la prévention santé (lutte contre la sédentarité), la justice sociale, le développement économique du territoire, etc.

Nous nous appuyons sur les résultats fournis par de nombreuses enquêtes scientifiques produites par des organismes de recherche identifiés et reconnus nationalement mais également sur le ressenti de leurs usagers et citoyens (enquêtes FUB bisannuelles notamment le *baromètre vélo 2025*).

Nous nous appuyons sur les projets politiques en cours ou à venir développés ces dernières années tels que le plan vélo métropolitain (2019-29) le plan des mobilités (PDM 2025-35) voire plus large avec le Service Express Régional Métropolitain Stéphanois (SERM, en cours d'élaboration).

Nous réclamons que les projets de mobilités cyclables s'inscrivent dans le cadre des politiques publiques et des lois qui les soutiennent telles que la loi d'orientation des mobilités (LOM) de 2019.

Sur chaque commune, nous nous donnons comme objectif de diffuser ce plaidoyer le plus largement possible auprès des citoyen.ne.s qui seront appelé.e.s aux urnes en Mars 2026. Nous le soumettrons à tou.te.s les candidat.e.s et ferons connaître le plus largement possible les réponses qui y seront apportées comme leurs engagements quantifiables et déclarés en terme de gouvernance, de financements mais aussi de réseau d'aménagements de voiries, de politiques de sécurité, de prévention et d'éducation auprès des habitants comme de sécurité des déplacements.

Dans une démarche citoyenne participative, nous demandons à vous rencontrer dès à présent.

LA GOUVERNANCE

1. Conseiller municipal

Vous engagez-vous à créer un poste de conseiller municipal dédié à la mobilité cyclable ?

Il serait appréciable que ce responsable se déplace à vélo !

2. Maison du vélo

Envisagerez-vous de créer une maison du vélo Ondaine, qui accompagne et développe les usages du vélo comme instrument d'un changement pour une société plus durable et respectueuse de l'environnement ?

3. Comité vélo

Envisagerez-vous de mettre en place un comité vélo citoyen qui se réunirait au moins quatre fois par an ?

4. Politique de formation

En tant qu'employeur, quelle politique de formation des élus et de votre personnel envisageriez-vous de mettre en place dans le domaine de la mobilité cyclable ?

Il serait appréciable qu'une formation des personnels techniques par le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) soit envisagée.

5. Budget

Quels seront vos engagements financiers sur la politique cyclable ? Comment répartirez-vous ce budget sur la durée de votre mandat ?

LES AMÉNAGEMENTS ET LA SÉCURITÉ

6. Sécurité

Dans le cadre de l'élaboration d'un réseau cyclable sécurisé, cohérent et continu sur votre commune (zones 20 et 30, double sens cyclable, chaussée à voie centrale banalisée) quels aménagements comptez-vous réaliser ?

Voici quelques exemples d'aménagements :



Neutralisation du stationnement, obligatoire au 31 décembre 2026

(art. 52 loi LOM du 24 décembre 2019)



Panonceau type "M12", autorisant un franchissement conditionnel des feux de circulation pour les cycles

(art R415-15 du Code de la route)

En zone 30, toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police.

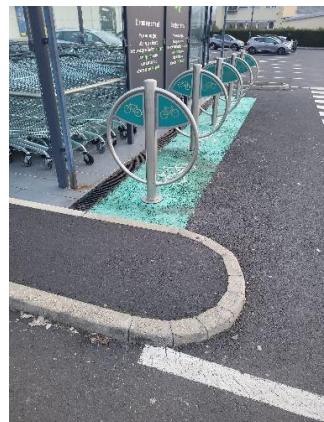
(art.R110-2 du Code de la route)

7. Éducation au savoir rouler

Comment envisagez-vous votre politique d'éducation et de savoir rouler afin d'essaimer les vélo-écoles pour toutes les générations et pour les populations les plus vulnérables ?

8. Politique de développement de stationnement

Comment pensez-vous mettre en place des stationnements pour les vélos : arceaux pour les arrêts de courte durée (commerces) et box pour les arrêts longs (lieux culturels et sportifs, services d'éducation et de santé, parkings de covoitages, arrêts de bus, etc) ?



9. Intermodalité/interconnexion

Que comptez-vous mettre en place en ce qui concerne la politique d'intermodalité des déplacements et d'interconnexion, tant pour des déplacements loisirs sur des grands itinéraires (*Via Fluvia, Via Rhona, Véloire, etc.*) que les déplacements professionnels ?

10. Communication

Avez-vous l'intention de participer aux événements nationaux de sensibilisation, comme par exemple "Cyclistes brillez", "Mai à vélo", etc. ?

Nous vous remercions des réponses précises que vous pourrez nous faire et qui seront mises à la disposition de tous les citoyen.nes des communes de la métropole et accessibles sur nos sites respectifs.